



SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT N° 1245-23-01

AVIS PUBLIC est donné que lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 8 juillet 2025, le conseil de la Municipalité de Saint-Hippolyte a adopté le ***Règlement n° 1245-23-01 modifiant le Règlement n° 1245-23 relatif au remplacement des puisards.***

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est disponible au bureau de la Municipalité, au 2253, chemin des Hauteurs où tout intéressé peut en prendre connaissance, durant les heures régulières de bureau.

Fait à Saint-Hippolyte ce 10 juillet 2025.

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe,

A handwritten signature in blue ink, belonging to Marie-Ève Huneau. The signature is fluid and cursive, with the first letter 'M' being particularly large and stylized.

Marie-Ève Huneau, avocate